



Programme de Bourses pour des Voyages d'Etudes et des Postes de Stagiaire en Allemagne

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne – par l'intermédiaire de l'Office Allemand d'Echanges Universitaires (DAAD) – met à la disposition des étudiants tunisiens le programme de bourses suivants pour l'année universitaire 2009-2010 :

- **Des bourses pour voyages d'études et d'information de groupes d'étudiants en Allemagne d'une durée de 7 à 12 jours** en vue de permettre aux participants d'établir des contacts d'ordre universitaire et d'acquérir des connaissances sur l'Allemagne.

Le DAAD prend en charge les frais de séjour (hébergement et repas) et contracte une assurance maladie. Les frais de déplacement internationaux sont à la charge des étudiants.

Il est indispensable que les groupes d'étudiants soient **accompagnés par un professeur**. Ils ne doivent pas comporter plus de 15 participants (y compris le professeur scientifique accompagnateur) et doivent être d'une même discipline et régulièrement inscrits en 3^{ème} semestre au moins dans un établissement d'enseignement supérieur.

- **Des postes de stagiaire pour étudiants tunisiens en sciences naturelles et de l'ingénieur ainsi que dans les sciences agricoles et forestières** procurés par l'intermédiaire de l'International Association for the Exchange of Students for Technical Experience (IAESTE). Les stages d'une durée de 2 à 3 mois sont proposés dans des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche.

La rémunération mensuelle des stagiaires s'élève à 615 euros. Le DAAD ne peut pas accorder de bourses de voyages. Les conditions de candidatures doivent être demandées auprès du comité national de l'IAESTE en Tunisie (l'ENIT, Campus Universitaire El Manar).

Pour le téléchargement du formulaire de candidature, vous pouvez consulter le site web suivant : www.daad.de/de/de/form

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats.